

commune pour moitié avec le défunt, son mari... L'autre, pour la succession et les héritiers du défunt Étienne Serveau, premier du nom..."

Pour l'argent, les effets, les terres, c'était tout simple. Pour la maison, c'était plus compliqué.

Elle était cependant composée de deux bâtiments en équerre, mais l'un plus important que l'autre.

— Il faut le laisser à notre mère qui nous reçoit nombreux aux jours de dimanche et de fêtes, observait Étienne.

— Nenni, mes enfants, ma famille ne peut plus s'augmenter, et les vôtres doivent croître et multiplier, selon l'ordonnance céleste.

— Vous y avez vos habitudes, vos aises...

— Et la commodité du débouché sur le quai de Loire où vous avez votre batellerie !

— Notre père y est mort.

— Mais vous y êtes tous nés !

Le notaire avait rarement vu pareil débat : D'ordinaire, on se disputait la meilleure part. Ici, c'était le contraire !

— N'était-ce pas bien plus simple de rester indivis ? opinait Claude en haussant les épaules.

Et Louis, un tantinet moqueur, déclarait gravement.

— Si l'on veut tout partager, il faudra couper en deux le puits, le seau et la corde !

Impatienté, le tabellion proposa de tirer au sort.

Les parties y consentirent :

“ Pour cet effet, elles appelèrent un vieux mendiant passant sur la route et qui leur était inconnu.”

Il avait la barbe grise et des trous à son manteau, mais quand il entra dans la cour le chien vint lui lécher la main ; le chat, qui se chauffait sur la margelle, vint se frotter contre ses jambes ; le coq chanta...

Tous les Serveau le saluèrent avec le respect dû à la vieillesse, et maître Gressin lui expliqua ce que l'on attendait de lui.

Il acquiesça de bonne grâce en caressant de sa main ridée la joue de la toute petite qui le regardait curieusement.

Le notaire écrivit lui-même : “ Premier lot ” et “ second lot ”, sur deux billets “ d'égale grandeur roulés semblablement et jetés dans le chapeau du mendiant, lequel, après les avoir longuement remués et brouillés, en la présence et du consentement des deux parties, tira un billet qu'il donna au dit Étienne Serveau, représentant ses frères et sœurs ; l'autre à Marie Fouquet ”.

Il les déplia, et, du même geste, les tendirent au tabellion stupéfait.

Au lieu des mots signeusement libellés par lui, il lut :

“ Toute maison divisée périra ”.

“ Maison unie, maison bénie ”.

On se regardait sans comprendre.

— On dirait l'écriture de mon père, murmura Étienne, très ému...

Au milieu de la confusion, on cherchait vainement le vieux mendiant.

— C'est un mauvais plaisant, répétait le notaire, furieux et dépité...

— Où est-il passé ? demandait la veuve, troublée ?

Et la toute petite, dont il avait caressé la joue, montra le ciel et dit :

— Grand-père... Là-haut !...

Quoique sceptique, le tabellion n'osa insister pour un nouveau partage auquel les héritiers se refusaient énergiquement, et, forts de l'approbation paternelle, ils gardèrent tout en commun, comme le seau, et la corde et le puits...

Et dans la maison bénie, on voit toujours famille unie...

H.-A. DOURLIAC.

## *Le précurseur des colons des Cantons de l'Est*



JEAN-BAPTISTE Couture, tel est le nom du Français, qui, l'un des premiers, vers l'an 1659, parcourut et habita les futurs Cantons de l'Est.

Il naquit le 11 novembre 1651.

Près de l'antique et célèbre ville de Caen, en Normandie, se trouve le bourg de Langrune, agréablement situé sur les bords de la mer. C'est de là qu'était originaire le jeune Jean-Baptiste. Son père, Gilles Couture, était pêcheur. Il possédait une barque et, chaque année, portait en Angleterre des toiles et autres marchandises sur lesquelles il faisait un profit considérable. Pendant l'un de ses plus longs voyages, sa jeune femme, impatiente d'avoir de ses nouvelles, se rendit en Angleterre. Elle passa des jours heureux auprès de celui qui possédait son cœur, et bien des mois s'écoulèrent avant qu'elle pensât au retour. Mais elle s'aperçut qu'elle aurait bientôt la joie de devenir mère, et les affaires commerciales de son mari n'étant pas encore terminées, il ne pouvait encore repasser en France. Comme Gilles Couture ne voulait à aucun prix que son fils vit le jour en Angleterre, il fit embarquer son épouse dans le navire d'un de ses amis qui faisait voile pour la France et lui donna une femme pour la servir.

A peine ce bâtiment avait-il gagné la haute mer qu'un ouragan terrible éclata et, en moins de quarante-huit heures, porta le vaisseau jusqu'au détroit de Gibraltar. Ce fut au fort de cette tempête que naquit Jean-Baptiste, le futur habitant du Canada.